

Assassinat d'Yvan Colonna : la commission d'enquête parlementaire pointe les « graves défaillances » de la prison d'Arles

Le Monde, par Christophe Ayad et Antoine Albertini, le 30 mai 2023

Malgré une dangerosité établie par de nombreux incidents au cours de son parcours pénitentiaire, Franck Elong Abé, l'auteur de l'agression mortelle contre l'assassin du préfet Erignac, le 2 mars 2022, ne faisait pas l'objet d'une attention particulière.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/05/30/assassinat-d-yvan-colonna-la-commission-d-enquete-parlementaire-pointe-les-graves-defaillances-de-la-prison-d-arles_6175434_3224.html



Lors d'une manifestation de soutien à la famille Colonna, à Ajaccio, en Corse, le 3 avril 2022.
KAMIL ZIHNIUGLU POUR « LE MONDE »

Deux prisonniers soumis au statut de détenus particulièrement signalés à la maison centrale d'Arles (Bouches-du-Rhône) : le premier avait été à l'origine de treize incidents mineurs en

dix-huit années de détention, le second les multipliait au rythme de six par mois en moyenne. C'est le second, Franck Elong Abé, qui a été mis en examen pour l'assassinat du premier, Yvan Colonna, au cours d'une agression perpétrée le 2 mars 2022. Le prisonnier corse, condamné à une peine de réclusion à perpétuité pour l'assassinat du préfet Claude Erignac, à Ajaccio, le 6 février 1998, en est mort après vingt jours de coma.

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire « *chargée de faire la lumière sur les dysfonctionnements au sein de l'administration pénitentiaire et de l'appareil judiciaire ayant conduit à l'assassinat d'un détenu le 2 mars 2022 à la maison centrale d'Arles* », auquel *Le Monde* a eu accès, raconte en détail les tenants et les aboutissants de ce drame, qui a soulevé une vague d'émotion et de colère sans précédent en Corse, [marquée par plusieurs semaines de manifestations et d'affrontements violents](#) avec les forces de l'ordre.

Présidée par Jean-Félix Acquaviva (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires, autonomiste) et rapportée par Laurent Marcangeli (Horizons), deux députés corses, la commission, à l'issue de dizaines d'auditions, met en cause la maison centrale d'Arles, l'administration pénitentiaire et le Parquet national antiterroriste (PNAT) dans leur gestion du cas Franck Elong Abé. Tout au long du rapport, les réponses des représentants de ces institutions apparaissent souvent parcellaires et confuses, voire contradictoires.

Attitude « dissimulatrice »

Le contraste apparaît effectivement saisissant entre Yvan Colonna, détenu exemplaire et apprécié bien que « marqué au fer rouge » d'un statut d'exception, et Franck Elong Abé, détenu pour terrorisme islamiste, à la santé mentale vacillante et au comportement explosif. Pourtant, les deux hommes entretenaient de bonnes relations, semble-t-il.

Le rapport parlementaire écarte la thèse du blasphème de Colonna – qui aurait dit qu'il « *crachait sur Dieu* » – invoqué par Franck Elong Abé pour justifier son agression : elle est « *considérée comme peu probable* ».

Le rapport souligne que « *le parcours [carcéral] de Franck Elong Abé contraste de manière flagrante avec celui d'Yvan Colonna* ». « *Alors que la dangerosité et l'instabilité de l'individu sont manifestes, l'administration pénitentiaire va (...) faire preuve (...) d'une attitude diamétralement opposée à celle dont elle a fait montre à l'endroit d'Yvan Colonna.* » Il ajoute : « *Des manquements ont bien été constatés* », avant de les lister longuement.

Le parcours carcéral de Franck Elong Abé, condamné à neuf ans de prison en 2016 après un séjour et une arrestation en zone afghano-pakistanaise, débute par des incidents graves : tentatives de suicide, plusieurs agressions sur le personnel avec arme, destructions de mobilier, menaces, tapage, rébellion, incendies de cellule. Alors qu'il a passé le plus clair de sa détention à l'isolement, son comportement se stabilise à son arrivée à la centrale d'Arles, en octobre 2019. Il sort d'isolement en avril 2020 et intègre la détention ordinaire en février 2021.

En fait, la commission d'enquête relève la persistance d'incidents inquiétants non mentionnés pendant leurs auditions par l'ancienne directrice de la prison, Corinne Puglierini,

ni par le directeur de l'administration pénitentiaire, Laurent Ridel. Le rapport note une dissonance certaine entre l'appréciation globale de la direction de l'établissement et les rapports de la psychologue et des surveillants, qui évoquent la possibilité d'une attitude « *dissimulatrice* ».

« Laisser-aller »

Malgré cet ensemble d'incidents et ces préoccupations, Franck Elong Abé n'a jamais été orienté en quartier d'évaluation de la radicalisation (QER). « *Le rapporteur a relevé pas moins de neuf demandes d'évaluation sur la période 2016-2022, toutes vaines, sauf la dernière, intervenue trop tardivement* », note le rapport. Soit la direction de l'administration pénitentiaire n'a pas donné suite, soit le PNAT s'y est opposé, soit la directrice de la centrale d'Arles n'a pas répondu favorablement. Résultat, « *Franck Elong Abé constitue le seul cas de détenu non orienté [vers un QER] en raison de troubles du comportement non stabilisés* ». Le rapport interroge durement le rôle du PNAT et du juge de l'application des peines antiterroriste, qui ont tous deux émis des avis défavorables à son passage en QER.

Concernant le transfert de Franck Elong Abé à la prison d'Arles, le rapport juge « *les conditions de sa mise en œuvre insuffisamment encadrées* ». « *Il n'est pas compréhensible qu'un suivi plus assidu de la situation, à la maison centrale d'Arles, n'ait pas été mis en place* », ajoute le rapport, qui signale le manque de suivi psychologique et médical d'un individu « *diagnostiqué schizophrène* » et décrit comme « *psychotique* », donc imprévisible.

Le rapport pointe « *la défaillance grave de la cheffe d'établissement* ». D'autant que, le 17 septembre 2021, Franck Elong Abé se voit attribuer un emploi d'auxiliaire de nettoyage des salles de sport du bâtiment A, malgré un incident la veille. « *La situation de Franck Elong Abé à la maison centrale d'Arles constituait donc un cas littéralement exceptionnel, et en tout cas sans équivalent aujourd'hui* », souligne le rapport. Se sont donc cumulées « *une absence d'évaluation de la dangerosité de l'individu et une mauvaise appréciation de celle-ci couplées à un manque de vigilance et de prudence généralisé confirmant le sentiment de laisser-aller manifeste dans la gestion de l'individu* ».

Prévupour être libéré le 13 décembre 2023, Franck Elong Abé suscitait la préoccupation légitime des services de renseignement. Mais il semble que, obnubilée par cette échéance, l'administration pénitentiaire ait géré son cas avec négligence.

Le rapport pointe d'ailleurs l'in vraisemblable suite de défaillances dans le fonctionnement de la maison centrale d'Arles. Mis en service dans sa forme actuelle en 2009, cet établissement pénitentiaire accueillait à l'époque des faits 131 détenus aux profils très majoritairement lourds : plus de la moitié étaient incarcérés pour des faits de meurtres et quinze d'entre eux y purgeaient des peines de réclusion criminelle à perpétuité. Face à cette population pénale, les personnels pénitentiaires évoluaient dans « *des conditions de travail et de sécurité inquiétantes* », au point de connaître un « *taux d'absentéisme particulièrement élevé (...) de l'ordre de 25,5 % contre 19,5 % au plan national* », aggravé par des relations managériales « *difficiles* » au sein de l'équipe de direction avant l'assassinat d'Yvan Colonna.

Malaise

Ces carences ont-elles contribué à permettre « *de façon inexplicable* » l'agression mortelle du détenu corse, pendant près de treize minutes, sans la moindre intervention d'un surveillant ? La commission avoue sur ce point la persistance de « *certaines zones d'ombre* » que ses travaux n'ont pas réussi à lever. Les auditions de différents intervenants ont notamment permis d'établir que Franck Elong Abé n'a pas semblé se soucier de la présence de deux caméras de vidéosurveillance dans la salle de cardio-training où Yvan Colonna faisait du sport lorsqu'il a été sauvagement agressé.

Et pour cause : l'agent chargé de contrôler les écrans, dans une autre pièce, devait non seulement répondre au téléphone, superviser l'ouverture et la fermeture de quinze portes et grilles à la demande de ses collègues, passer des consignes, mais avait, en outre, sélectionné le « *scénario jour* » du logiciel de surveillance, qui permet de contrôler la bonne circulation des détenus et du personnel aux trois niveaux du bâtiment. Or, observent les rapporteurs, « *s'il avait souhaité contrôler les caméras de la salle de cardio-training, il aurait fallu qu'il opère un changement de paramétrage dont il se déclare incapable par manque de formation* ».

Franck Elong Abé « *avait compris que l'organisation de la vidéo le protégeait* », note crûment l'inspecteur général de la justice et ancien directeur d'établissement pénitentiaire, Jean-Louis Daumas, dans son audition par la commission d'enquête le 11 janvier 2023. De fait, le détenu provoquera lui-même l'intervention des surveillants en évoquant un malaise d'Yvan Colonna après lui avoir sauté à pieds joints sur le dos, l'avoir soumis à une dégelée de coups et avoir finalement placé sur sa tête plusieurs épaisseurs de sacs en plastique.

Un tel accès de brutalité aurait-il pu être prévu, sinon prévenu ? Les témoignages recueillis par la commission achèvent de ce point de vue d'instiller un malaise certain. Outre une dangerosité avérée de Franck Elong Abé tout au long d'un parcours carcéral émaillé d'incidents, extrêmement graves pour certains, plusieurs signaux précédant l'agression d'Yvan Colonna n'ont pas fait l'objet d'une exploitation satisfaisante, voire d'une exploitation tout court, par la direction de l'établissement.

Ainsi du cadeau de dizaines de paquets de pâtes alimentaires à d'autres détenus, effectué peu avant l'attaque, une attitude généralement observée parmi les prisonniers qui s'appêtent à quitter un établissement, ou de la phrase sibylline de Franck Elong Abé à une surveillante l'interrogeant sur les changements opérés dans sa cellule : « *Je fais le vide.* » Plus significatif encore, la même surveillante a surpris en passant devant trois cellules, dont celle de Franck Elong Abé, les paroles « *Je vais le tuer* », sans pouvoir déterminer qui les aurait prononcées.

Alors que la note de gestion de détenu particulièrement signalé de l'ancien djihadiste impose de faire état de « *tout fait marquant* » survenu au cours de sa détention, elle n'en fera aucune mention dans le logiciel Genesis, où sont pourtant reportés les événements les plus anodins de la vie carcérale. Un membre de la commission envisage d'effectuer un signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale auprès du procureur de la République au sujet de ce dernier incident et de sa non-déclaration au logiciel Genesis.